

Objet : Compte rendu du Conseil de l'Ecole Doctorale 353 du 11 décembre 2018

Présent(e)s : E. Serre, M. Benoit, L. Escoubas, S. Le Dizès, O. Pouliquen, D. Eyheramendy, R. Masson, H. Pretrel, P. Philippe, R. Kronland-Martinet, D. Sturma, O. Montagnier, N. Vandenberghe, S. Baudin, N. Morati, E. Guilbert, M. Volpe

Invités : B. Lombard, P. Campion, A. Sodan

Excusés : P. Chiappetta, G Chiavassa, P. Sagaut, Y. Roux, J-M. Heurtier, F. Schonek, L. Di Cioccio, G. Berginc, N. Gaci, R. Ben Dhia

Rappel de l'ordre du jour

1. Présentation de l'ED et du nouveau Conseil
2. Approbation du procès-verbal du Conseil de l'École Doctorale du 11/06/2018
3. Bilan du budget 2018
4. Bilan de l'année 2018
5. Comité de suivi individuel du doctorant : validation des modalités de mise en œuvre
6. Dossier de réinscription en 5^{ème} année
7. Offre de formation 2019 et évolution
8. Statistiques sur l'insertion des docteurs de l'ED
9. Points divers

La séance est ouverte à 14h10.

1. Présentation de l'ED et du nouveau Conseil

Le directeur de l'ED fait une présentation de l'ED au nouveau Conseil, et rappelle les points suivants :

- Adossement recherche : 5 UMR ([IM2NP](#), [IRPHE](#), [IUSTI](#), [LMA](#), [M2P2](#)), 1 FRE ([PRISM](#)) et 4 équipes d'accueil ([CEA](#), [CReA](#), [IRSN](#), [IRSTEA](#)),
- Potentiel d'encadrement : 304 encadrants (59% d'HDR),
- 172 doctorants au 31/01/2019,
- La Fédération de recherche Fabri de Peiresc (FR 3515) regroupe les quatre laboratoires (IRPHE, IUSTI, LMA, M2P2) autour des thématiques de la Mécanique et l'Énergétique au sens large.

Ecole Doctorale no. 353 « Sciences pour l'ingénieur »

IUSTI, Technopôle de Château-Gombert
5 rue Enrico Fermi, 13453 Marseille Cedex 13
Tél. 04 91 10 69 33 – Fax : 04 91 10 69 69
Courriel : pascal.campion@univ-amu.fr
Site Internet : <http://ecole-doctorale-353.univ-amu.fr>

- Depuis le milieu de l'année 2018, les disciplines et spécialités ont remplacé les mentions/spécialités précédentes ce qui nous a permis de gagner en visibilité en ne proposant plus qu'une seule discipline au niveau de l'ED « Sciences pour l'ingénieur » tout en étoffant le nombre de spécialités, avec 8 spécialités couvrant tous les champs disciplinaires de l'Ecole (acoustique, énergétique, fusion magnétique, génie-civil et architecture, micro et nanoélectronique, mécanique des solides, mécanique et physique des fluides, nucléaire de fission).

- Rôle et principales missions de l'ED :

1. Mettre en œuvre une **politique d'admission** des doctorants : auditions, attribution des financements,
2. Permettre l'acquisition d'une culture scientifique élargie,
3. Assurer une démarche qualité de la formation en mettant notamment en place des **comités de suivi individuel du doctorant**,
4. Contribuer à une **ouverture européenne et internationale** : financement mobilité internationale,
5. Définir et mettre en œuvre des dispositifs **d'appui à la poursuite du parcours professionnel** après l'obtention du doctorat,
6. Formuler un avis sur les demandes de rattachement d'unités ou d'équipes de recherche.

- Conseil de l'ED :

1. Missions : adopte le programme d'actions de l'école doctorale et gère, par ses délibérations, les affaires qui relèvent de l'école doctorale,
2. Composition :
 - o 26 membres max.
 - o 60% de représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche concernées dont au moins deux ITA
 - o 20% étudiants (élus par l'ensemble des doctorants inscrits à l'ED)
 - o 20% extérieurs à l'ED : personnalités du milieu socio-économique

2. Approbation du PV du Conseil de l'ED 353 du 11/06/2018

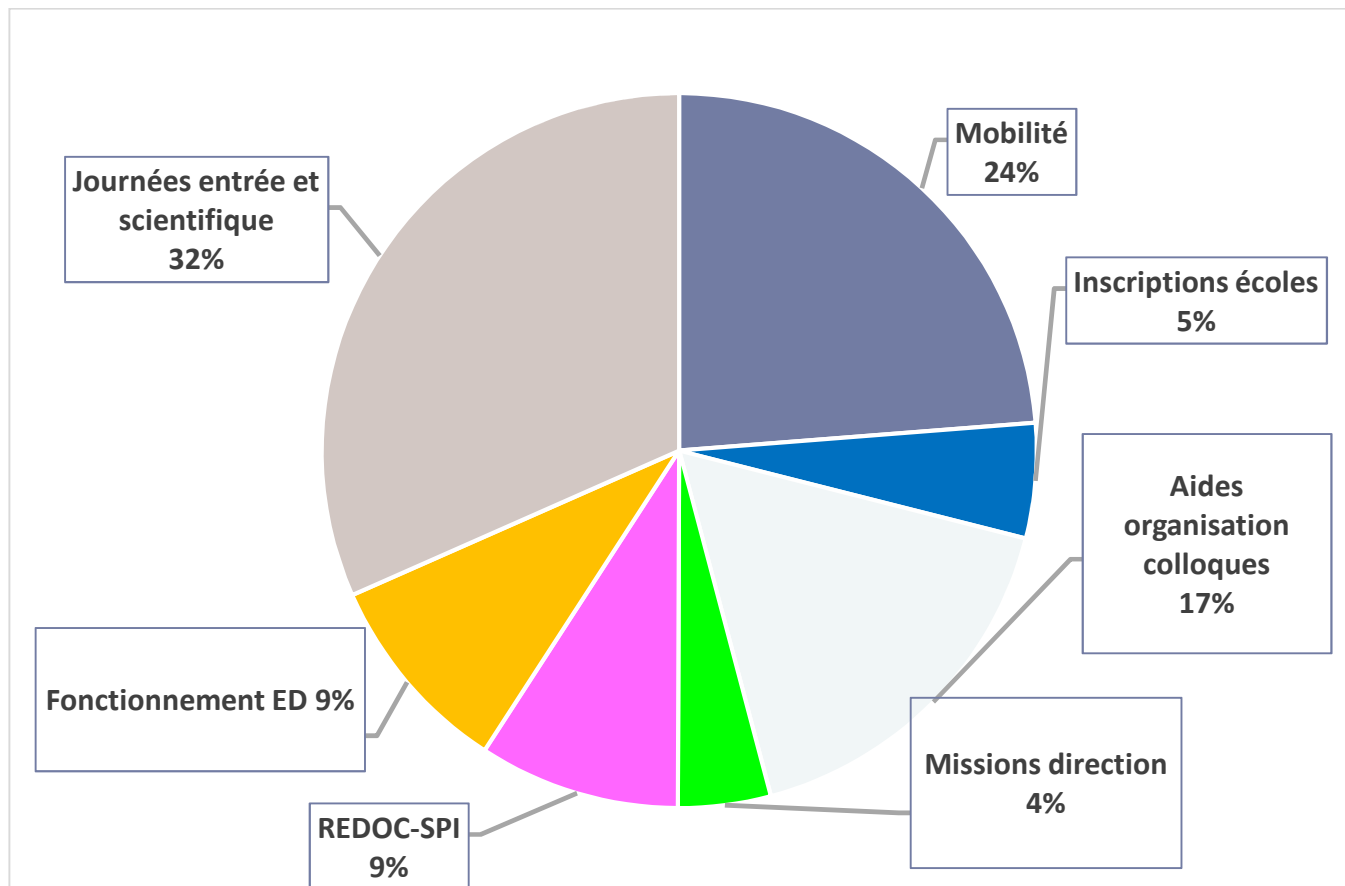
Le PV est approuvé à l'unanimité des présents.

3. Bilan du budget 2018 (15 660 €)

Le budget 2018 a été exécuté à 93.5% ; et le directeur de l'ED donne au Conseil la répartition des dépenses réalisées :

Ecole Doctorale no. 353 « Sciences pour l'ingénieur »

IUSTI, Technopôle de Château-Gombert
5 rue Enrico Fermi, 13453 Marseille Cedex 13
Tél. 04 91 10 69 33 – Fax : 04 91 10 69 69
Courriel : pascal.campion@univ-amu.fr
Site Internet : <http://ecole-doctorale-353.univ-amu.fr>



4. Bilan de l'année 2018

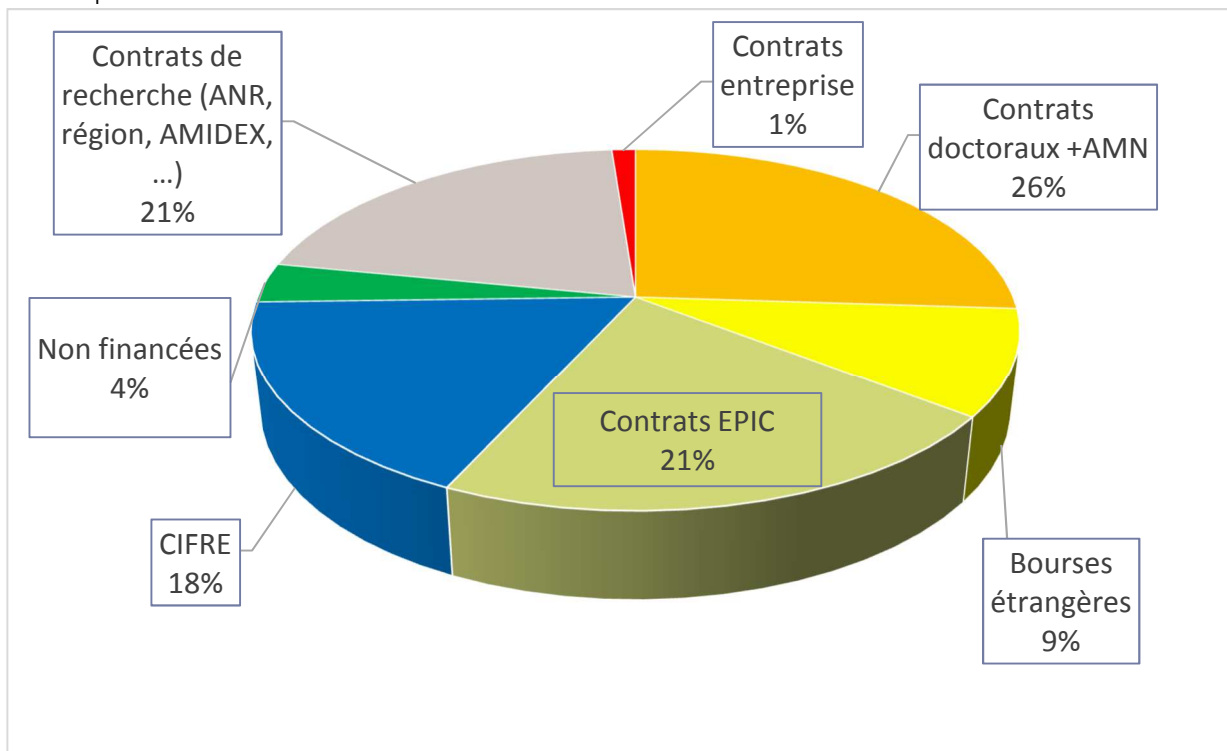
Le directeur de l'ED présente aux membres du Conseil le bilan annuel suivant :

- 54 soutenances (+68% / 2017, +28.5% / 2016)
- 10 contrats doctoraux ordinaires plus 2 contrats doctoraux de la Présidence (Romain Vallon (IRPHE), Koffi Constant N'Da* (M2P2)) :

Attribution	IM2NP	IRPHE	IUSTI	LMA	M2P2	PRISM
1	Estéban Sanchez-Adaime	Sarah Christin	Adrien Gans	Marie Touboul	Jérémie Labasse	Simon Fargeot
2	Fabien Le Penec	Romain Vallon	Arnaud Lapertot	Oscar Gonzales	Ahmed Hodaib	
3					Koffi Constant N'Da*	

*nota : désistement le 19 décembre de Koffi Constant N'Da (raison : emploi industriel proposé).

- Répartition des financements sur un effectif total de 169 doctorants :



Ecole Doctorale no. 353 « Sciences pour l'ingénieur »

IUSTI, Technopôle de Château-Gombert
 5 rue Enrico Fermi, 13453 Marseille Cedex 13
 Tél. 04 91 10 69 33 – Fax : 04 91 10 69 69
 Courriel : pascal.campion@univ-amu.fr
 Site Internet : <http://ecole-doctorale-353.univ-amu.fr>

Le Conseil profite de ce point pour rappeler au directeur de l'ED que les directeurs de laboratoire n'ont pas le droit de signer des ordres de mission pour les doctorants boursiers (absence de contrat doctoral), et souhaite que ce problème (vide juridique) soit remonté au niveau du Collège Doctoral d'AMU.

5. Comité de suivi individuel du doctorant (CSID)

Le directeur de l'ED souhaite faire valider par un vote du Conseil les modalités de mise en œuvre des CSID à partir de 2019 pour les doctorants accueillis dans un des quatre laboratoires de mécanique (IRPHE, IUSTI, LMA et M2P2). Concernant l'IM2NP, les CSID sont en fonction depuis 2017, et sont composés de 2 comités de 9 membres (8 membres IM2NP+1 extérieur (DR Fresnel)). Pour les doctorants dont le directeur de thèse (HDR) est CEA, IRSN, IRSTEA, ou CREA, les CSID sont assurés par l'établissement d'accueil (comité conforme et fonctionnant de manière identique à ceux organisés par les laboratoires d'AMU),

Avant de commencer la discussion avec les membres du Conseil, le directeur de l'ED rappelle en se référant à l'arrêté du 25 Mai 2016 (art. 11 & 13) :

- Le caractère obligatoire des CSID, en particulier en vue de la réinscription en troisième année et au-delà le cas échéant,
- Que le CSID doit :
 - S'assurer du bon déroulement de la thèse (avancées de la recherche et plan de formation).
 - Formuler des recommandations et transmettre un rapport de l'entretien au directeur de l'ED, au doctorant et au directeur de thèse. Le cas échéant, définir une stratégie de rechange.
 - Idéalement être identique sur la durée de la thèse.

De plus, il est également rappelé que/qu' :

- La fréquence des réunions doit être :
 - Fin de la première année (utile pour déceler d'éventuels problèmes),
 - Fin de la deuxième année (et au-delà, caractère obligatoire).
 - Pour les doctorants CEA, IRSN, IRSTEA, et CREA ayant un directeur AMU, les CSID sont organisés par les laboratoires de l'ED dont relève le directeur.
- Lors de la réunion du conseil de direction de la Fédération Fabri de Pereisc du 12/11/2018 à laquelle le directeur de l'Ed était invité, il a été acté que pour les doctorants accueillis dans un des 4 laboratoires de Mécanique, les CSID seraient organisés au niveau de la Fédération. Une proposition de 5 comités de 5 personnes issues des 4 laboratoires constitués pour trois ans a été

faite, avec deux dates d'auditions les 4 et 5 juillet 2019 (environ deux demi-journées d'audition par Comité).

- **Une fiche** (template fourni par l'ED) à compléter par le doctorant et le comité et à retourner à la direction de l'ED **avant fin juillet**. Cette fiche doit être signée par le doctorant, le directeur de thèse et le directeur d'unité.

- Une réunion d'harmonisation / discussion pour les cas difficiles sera organisée,

- En cas de difficultés, mise en place d'une cellule de médiation doctorant, encadrement, ED et laboratoire.

Le directeur de l'ED propose au Conseil d'échanger sur les modalités de mise en œuvre des CSID dans le cadre de la Fédération Fabri de Peiresc avant de procéder à un vote.

Les nombreux échanges entre les membres du Conseil et la direction de l'ED ont porté sur l'opportunité/utilité des CSID, la durée des auditions (souhaitée plus longue a minima 30 min), le nombre de personnes par Comité (format plus léger souhaité par certains directeurs d'unité (Ex. les Comités sur l'IRSN)), la difficulté à établir la confiance des doctorants dans le format proposé (temps trop court), la mise en place des CSID dès la fin de la première année (préférence de l'instaurer à la fin de la deuxième année et au-delà), ...

Pour clore la discussion et atteindre un consensus, le directeur de l'ED demande aux membres présents du Conseil de voter sur une des deux options proposées :

- Option 1 : CSID tels que proposés par le directeur de l'ED et discutés lors de la réunion de la Fédération Fabri de Peiresc du 12/11/2018. Ils seraient mis en place dès la fin de la première année (le nombre de personnes par Comité et la durée des auditions restant à préciser lors d'un échange ultérieur avec les directeurs de laboratoire et le directeur de la Fédération Fabri de Peiresc)
- Option 2 : CSID (même format que celui de l'option1) à mettre en place dès la fin de la deuxième année et les CSID pour les doctorants en fin de première année resteraient sous la responsabilité des laboratoires de Mécanique.

Résultat du vote (sur 17 votants) : **9 votes pour l'option 1**, 7 votes pour l'option 2, 1 vote blanc

L'option 1 est adoptée. Les discussions se poursuivent et le Conseil converge vers des CSID pour les laboratoires de Mécanique composés de 6 comités de 3 chercheurs et enseignants-chercheurs venant des 4 laboratoires, avec des auditions de l'ordre de 30 mn, les 4 et 5 Juillet 2019.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, le directeur de l'ED informe le nouveau Conseil que depuis 2018, l'administrateur de l'ED anime une « cellule écoute » au sein de l'ED.

6. Dossiers de réinscription en 5ème année

Après présentation des dossiers au conseil de l'ED, le directeur souhaite recueillir l'avis du Conseil sur les demandes de réinscription en cinquième année à caractère dérogatoire de :

- o **Mathieu Faye**, Financement FUI LISA, thèse démarrée le 01/09/2014, direction de thèse : Philippe Pannier, Emmanuel Bergeret, laboratoire IM2NP
- o **Donglai Gao**, Bourse CSC, thèse démarrée le 01/03/20 ??), direction de thèse : Christophe Eloy, laboratoire IRPHE, ECM, Cotutelle
- o **Cédric Pinhede**, AI CNRS, thèse démarrée le 01/10/2014), direction de thèse : Dominique Habault, Emmanuel Friot, laboratoire LMA, AMU – Formation continue
- o **Julien Denis**, CEA-Région, thèse démarrée le 03/11/2014, direction de thèse : Guido Ciralo, Eric Serre, laboratoire M2P2, AMU – jury validé et soutenance premier trimestre 2019
- o **Nassira Boulebbad-Gomez**, CIFRE Airbus, thèse démarrée le 01/09/2014, direction de thèse : Christian Hochard, Nicolas Lahellec, laboratoire LMA, AMU – Salariée (CDI Airbus Helicopters)

=> Vote à l'unanimité du Conseil pour autoriser la réinscription des doctorant(e)s en cinquième année.

7. Offre de formation 2019 et évolution

L'offre de formation disciplinaire de l'Ecole doctoral s'étoffe pour 2019 avec 4 cours:

- o S. Gavriljuk : Introduction à la propagation d'ondes en milieux continus
- o K. Schneider: Traitement du signal et traitement d'images appliqués à la mécanique des fluides
- o E. Villermaux : Cohesion and Fragmentation of Liquids
- o A. Wautier, N. Benahmed, P. Philippe, G. Veylon, C. Carvajal, J. Duriez et L. Peyras de l'**IRSTEA** : Mécanique et risques en génie civil (20h)

Le directeur de l'ED informe le Conseil que :

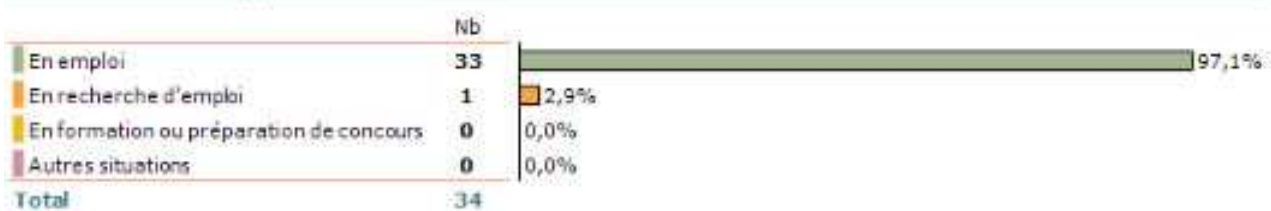
- Le volet formation va très certainement s'accroître dans les années à venir avec la mise en place de nouveaux programmes comme les « PhD Programs » construits autour des spécialités, des Ecoles Universitaires de Recherche (EUR), des graduate schools, etc...

- L'ED a bénéficié d'une mutualisation des heures d'enseignement au niveau de l'UFR Sciences, ce qui a permis d'accroître notre offre de formation au dépend d'autres ED dans le cadre de la décharge accordée par la Présidence,
- L'ED a répondu très favorablement au dossier de demande de création d'un parcours compétences pour l'entreprise par Polytech'Marseille auquel pourraient participer certain(e)s docteur(e)s (acquérir une formation théorique (70 heures) de manière équilibrée entre les cours généraux et les cours orientés « entreprise » ; formation complétée par une expérience en entreprise d'un mois).

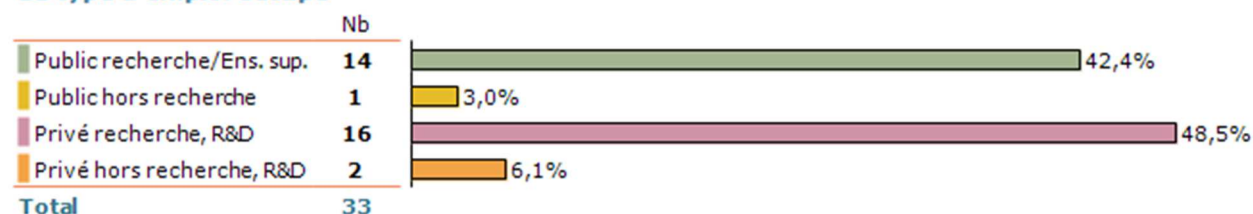
7. Statistiques sur l'insertion des docteurs de l'ED

Le directeur de l'ED donne au Conseil le résultat de l'enquête sur l'insertion des docteurs (2014) menée par l'OVE (nombre de docteurs : 44 – taux de réponse : 77.27%) :

La situation des répondants au 1er mars 2018

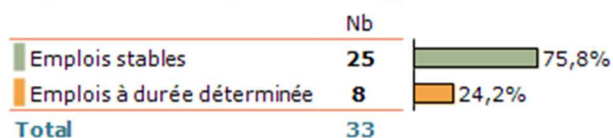


Le type d'emploi occupé



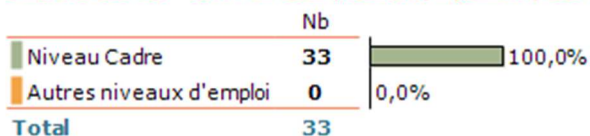
La part des emplois stables

Emplois stables = CDI, fonctionnaire, profession libérale



La part des emplois de niveau Cadre

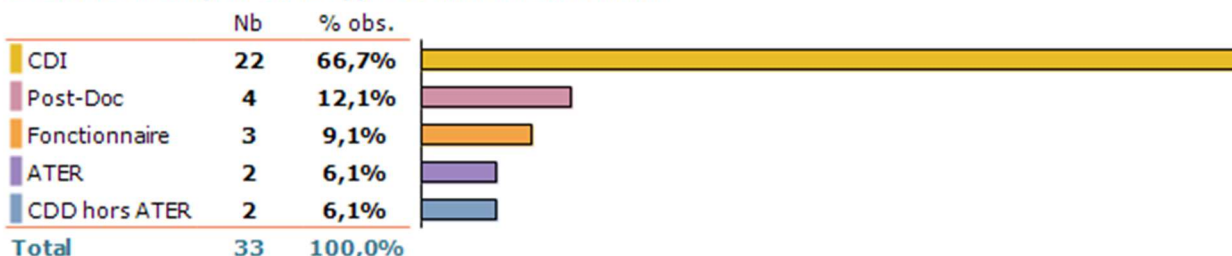
Emplois cadres = Cat A fonction publique, ingénieur, cadre



Ecole Doctorale no. 353 « Sciences pour l'ingénieur »

IUSTI, Technopôle de Château-Gombert
 5 rue Enrico Fermi, 13453 Marseille Cedex 13
 Tél. 04 91 10 69 33 – Fax : 04 91 10 69 69
 Courriel : pascal.campion@univ-amu.fr
 Site Internet : <http://ecole-doctorale-353.univ-amu.fr>

Le statut d'emploi ou le type de contrat de travail



Le salaire net mensuel - Temps plein

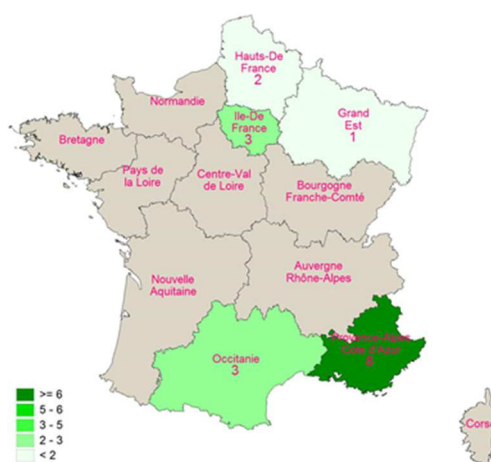
Uniquement pour les emplois relevant du droit français

Emploi_salaire_mensuel

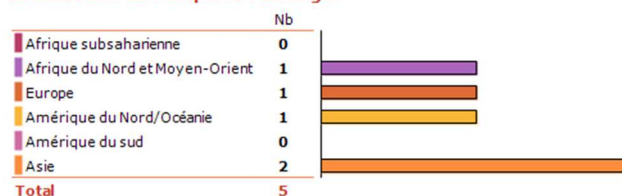
	Moyenne	Min	Max	Médiane
Public recherche/Ens. sup.	2181	1650	2600	2237
Public hors recherche	2800	2800	2800	2800
Privé recherche, R&D	2371	1750	3000	2365
Privé hors recherche, R&D	2525	2300	2750	2525

Localisation de l'emploi en France

Répartition des répondants selon la localisation de leur emploi

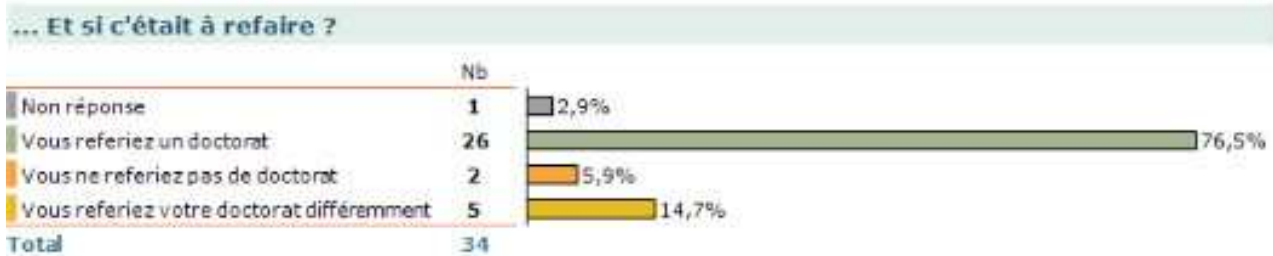


Localisation de l'emploi à l'étranger



Ecole Doctorale no. 353 « Sciences pour l'ingénieur »

IUSTI, Technopôle de Château-Gombert
 5 rue Enrico Fermi, 13453 Marseille Cedex 13
 Tél. 04 91 10 69 33 – Fax : 04 91 10 69 69
 Courriel : pascal.campion@univ-amu.fr
 Site Internet : <http://ecole-doctorale-353.univ-amu.fr>



8. Points divers

Pour conclure, quelques informations supplémentaires sont données par le directeur de l'ED :

- o **La journée de rentrée a eu lieu le 11/11/2018**
- o **25 contrats « handicap »** : dépôt le 4 Mars 2019, résultat le 17 Juin 2019
- o **Le réseau REDOC-SPI**, c'est 30 ED SPI, et plus de 7000 doctorants, [une page internet docteurs-spi](#)
- o **Les Projets d'Instituts AMU** : Fusion magnétique et instrumentation en milieux extrêmes (phase B), Mécanique (phase B), Marseille Institute of Imaging for Biology and Medicine (phase A), Nanoscience (phase A)?
- o **Complément au diplôme** : formation, expérience, portfolio, PhD program...
- o **RNCP** (arrêté du 27 Juillet 2018) : Introduire l'approche par compétence dans la formation des jeunes chercheurs - Enjeu reconnaissance du PhD par le monde du travail - Changement de paradigme profond.

6 blocs de compétences :

- Conception d'une démarche R&D
- Mise en œuvre d'une démarche R&D
- Valorisation et transfert
- Veille scientifique et technique à l'échelle internationale
- Formation et diffusion de la science
- Encadrement d'équipes dédiées à la R&D

La séance est levée à 16h25.

Ecole Doctorale no. 353 « Sciences pour l'ingénieur »

IUSTI, Technopôle de Château-Gombert
 5 rue Enrico Fermi, 13453 Marseille Cedex 13
 Tél. 04 91 10 69 33 – Fax : 04 91 10 69 69
 Courriel : pascal.campion@univ-amu.fr
 Site Internet : <http://ecole-doctorale-353.univ-amu.fr>